

CORRIGENDUM AU PROJET DE RESOLUTION SUR LA QUESTION INDONESIENNE
PRESENTE PAR LES DELEGATIONS DE L'AUSTRALIE ET DE LA CHINE LORS
DE LA CENT QUATRE VINGT DOUZIEME SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE

Dans le paragraphe 5), la correction ne s'applique pas au texte
français.

Dans le paragraphe 6), à la deuxième ligne, remplacer "paragraphe 4)"
par "paragraphe 5)".

